

ESPACE JEUNES

ANNÉE 2024/2025

PLOGONNEC ET PLUGUFFAN

Séverine Barat

Tél. 06 02 26 73 93

E-Mail : severine@ulamir-ebg.org

PLONÉIS

Natacha RAUD

Tél. 06 78 09 47 10

E-Mail : natacha@ulamir-ebg.org

**“ LA JEUNESSE N’EST PAS QU’UNE PÉRIODE DE LA VIE,
ELLE EST UN ÉTAT D’ESPRIT...”**



santé
famille
retraite
services



ULAMIR E BRO GLAZIK



Présentation de l'Ulam IR



L'Ulamir est une association loi de 1901 créée le 20 décembre 1982 qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. C'est en 1995 que l'Ulamir a porté pour la première fois un projet Centre Social, validé par la CAF.

Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, avec l'implication du plus grand nombre pour TOUS !

Nos objectifs depuis 2019 sont :

- Favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- Étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et informer les collectivités des réalisations souhaitables,
- Mettre en place des actions répondant aux besoins / attentes des partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- Accompagner les associations locales dans leurs tâches d'animation.



Les Espaces jeunes c'est quoi ?



Un lieu pour :

- ← échanger, écouter, s'exprimer
- ← juste se poser
- ← s'informer et se protéger (prévention)
- ← jouer, bricoler, créer
- ← participer à des activités
- ← explorer le bénévolat
- ← organiser ses loisirs, ses voyages
- ← faire des actions d'auto financement

Un accueil pour la jeunesse
de 10 ans et demi à 17 ans.

Une équipe d'animation
disponible, diplômée et expérimentée.

Comment prendre en compte la jeunesse dans sa globalité ?

- Favoriser les interactions des jeunes avec leur environnement social et culturel,
- Prendre en compte la place du jeune sur l'Espace Public,
- Considérer le jeune dans son environnement familial,
- Soutenir et valoriser les jeunes dans leurs spécificités,
- Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs,
- Encourager la participation au sein de l'espace jeunes

ON S'LANÇE

Accompagnement de projets

sac ados

autofinancement / MÉTHODO

valorise et finance
les initiatives portées par les jeunes
de 11 à 17 ans **CAF**

De 16 à 25 ans
Pour partir en vacances
seul.e ou avec des ami.es **CAF**
entre 130€ et 250€



C'est où ? C'est quand ?



PERIODE SCOLAIRE



Plonéis

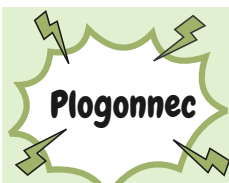
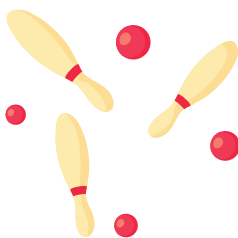
Mercredi : 16h30 - 18h30

Vendredi : 16h30 - 18h30
et soirée selon projet

Samedi : 14h - 16h



Plonéis - rue Laënnec
(salle Ti An Dourigou - salle de sport)



Plogonnec

Mercredi : 13h30 - 15h30

Vendredi : 16h30 - 18h30
et soirée selon projet



Plogonnec - rue du Stade
(halle des sports)



Pluguffan

Mercredi : 14h - 18h

Vendredi : soirée selon projet

Samedi : 14h - 18h



Pluguffan - 6, rue de Cornouaille
(espace Anita Conti).



PERIODE DES VACANCES

Les espaces jeunes sont ouverts
du Lundi au Samedi
en fonction du programme proposé

Détails ici



<https://ulamirebg.wixsite.com/espacesjeunes>

Réglementation

Les espaces jeunes sont
des ALSH (= Accueils de Loisirs Sans
Hébergement) déclarés auprès de la DJEPVA (La
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire
et de la Vie Associative) sous le numéro
d'agrément 029ORG0446.

Le taux d'encadrement réglementaire est :
1 animateur pour 12 jeunes.

L'accueil libre c'est...

Un.e anim dispo
des propositions d'animation
des locaux ouverts à tous.tes,
du matériel varié

une infinité de possibilités de créer, jouer,
partager, farnienter...

SANS INSCRIPTION

Arrivée / Départ = LIBRE



Vivre ENSEMBLE

Les règles de vie mises en place avec les ados et
l'équipe éducative sont à respecter
et affichées dans les Espaces Jeunes

Si un jeune ne respectait pas ces règles et/ou s'il se
mettait en danger, ou mettait en danger d'autres
individus, il pourrait, après une rencontre avec les
parents, être exclu temporairement ou définitivement
de l'espace jeunes.

L'équipe éducative décline toute
responsabilité si un objet de valeur
apporté par l'ados, était cassé ou
perdu.

COMMENT Y PARTICIPER ?

UN DOSSIER COMPLET

- Adhésion annuelle : 11 €
- Cautiion (non encaissée) 100€
- Fiche adhésion complétée et signée
- Copie des vaccins
- Copie du dernier avis d'imposition (= RéDuCtioN surTaRiFs !!!)

*Adhésion valable du 1/09 au 31/08



L'Ulamir souscrit une assurance responsabilité civile. l'adhésion à l'Ulamir comprend une assurance individuelle accident.

En cas d'accident, une déclaration sera faite par l'Ulamir auprès de Groupama. En premier lieu, la sécu et la mutuelle de la famille prend en charge les frais liés à l'accident. En cas de dépassement, c'est l'assurance de l'Ulamir qui complètera.

Maladie / accidents

Aucun médicament ne peut être administré aux jeunes sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant le/la directeur/trice. Il est également important d'informer le/la directeur/trice en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Conformément à la législation en vigueur, la vaccination est demandée.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux (indiqués sur la fiche d'adhésion)

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

- 1) Demande d'inscription **PARENTALE** à envoyer **PAR SMS** à l'équipe jeunesse.
>>>> en précisant activité + date + Nom de l'enfant
- 2) Réponse envoyée par sms pour confirmation sur liste principale **OU** liste d'attente.



À SAVOIR : Les sorties **avec prestation** sont désormais limitée à **1 inscription par quinzaine pour chaque enfant**



Annulation de réservation de sortie

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants en début d'activité.

En cas d'absence pour raison médicale, le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine.

Toute désinscription **moins de deux jours** avant le jour de présence prévu, sans certificat médical, sera facturée à 100 %.

En cas de non annulation, les sorties seront facturées à 100 %.

Tarifs et Facturation



CONSULTATION DES FACTURES

BELAMI envoie automatiquement un code d'accès au portail sur votre boîte mail

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte le total des salaires et autres revenus avant abattement.

À SAVOIR : Vous ne payez pas le coût réel. Le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 2 % du budget total du service.

Les communes financent à hauteur d'environ 92 % et la CAF à environ 6 %

En cas de réservation, le même jour, de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15 % pour le 2° enfant et de 25 % à partir du 3° enfant.

Grille tarifaire ADOS

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenus mensuels Avant abattements	0 à 1 800	1 801 à 2 400	2 401 à 3 100	3 101 à 4 300	4 301 et + ou non connu
revenus annuels Avant abattements	De 0 à 21 600	21 601 à 28 800	28 801 à 37 200	37 201 à 51 600	51 601 et +
Tarif 1	0,50 €	0,65 €	0,75 €	0,85	1,00 €
Tarif 2	1,75 €	2,28 €	2,63 €	2,98 €	3,50 €
Tarif 3	4,50 €	5,85 €	6,75 €	7,65 €	9,00 €
Tarif 4	7,50 €	9,75 €	11,25 €	12,75 €	15,00 €
Tarif 5	11,00 €	14,30 €	16,50 €	18,70 €	22,00 €

Exemple : Les revenus de la famille Pichavant sont de : 22 750 €/an.

Il se situe donc entre 21 601 € et 28 800€ ; soit dans la tranche 2. Sur le programme des vacances d'Automne, l'espace jeunes propose une activité "SCULPTURE SUR COURGETTE" tarif 2. Combien vont-ils payer** ?

Comment se passe le règlement ?

A la fin du mois vous recevrez une facture globale des activités auxquelles votre enfant a participé, sur votre portail famille Belami.



Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement (nouveau RIB) :
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488
BIC : CMBFR2BXXX
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture